



SCoT Pays Sud Toulousain



Monsieur le Maire
Mairie de Labastide-Clermont
Rue de l'église
31370 LABASTIDE-CLERMONT

N/Réf. : BL/19/05/2344
Dossier suivi par : Baptiste LAURENT
05.61.97.74.17
scot@payssudtoulousain.fr

Carbonne, le 16 juillet 2019

Objet : avis au titre du SCoT

Monsieur le Maire,

La commune de Labastide-Clermont a approuvé son plan local d'urbanisme le 29 septembre 2017. Une première modification simplifiée a permis de prendre en compte les remarques du contrôle de légalité. Cependant le PLU ne permet pas la réalisation de certains projets. De plus la commune souhaite être cohérente avec les objectifs de la loi ALUR. Ainsi la commune a prescrit une deuxième modification simplifiée le 1^{er} avril.

Le premier objectif de la modification est d'autoriser le changement de destination de certains bâtiments agricoles présentant une qualité architecturale. L'impact sur le réseau hydrographique, le milieu naturel et les paysages est nul. Les accès sur la voirie sont déjà tous existants. Les bâtiments sont raccordés au réseau public d'alimentation en eau potable. Ces modifications permettent de réinvestir et de conserver un bâti agricole de qualité mais également de faciliter le maintien ou l'implantation d'une activité dans une commune rurale non-pôle.

Pour se mettre en cohérence avec la loi ALUR et suite à des acquisitions foncières, la commune veut modifier ses orientations d'aménagements pour le secteur de « Dambreuil » et de « Besiaou ». Il est prévu une mixité dans les formes d'habitat, des aménagements paysagers et des espaces verts, des liaisons douces et un accès unique sécurisé. De plus les densités ont été revues à hausse et sont au-delà des objectifs du SCoT. L'étiquette attribuée pour la construction de nouveaux logements est respectée. L'OAP des « Abadiats » a été supprimé car des parcelles ont été artificialisées avant l'approbation du PLU en vigueur et bloque donc la réalisation de l'opération.



PAYS SUD TOULOUSAIN
34 avenue de Toulouse
31390 CARBONNE



SCoT Pays Sud Toulousain

Des évolutions plus ponctuelles du règlement écrit sont apportées pour autoriser la réalisation d'un commerce en zone UA et retirer certaines annexes du calcul de l'emprise au sol et de surface de plancher. Le premier projet va faciliter le développement d'une petite activité commerciale et renforcer la centralité du bourg. La deuxième n'a que très peu d'impact sur l'artificialisation des terres d'autant plus que ces constructions devront être situées dans un périmètre restreint autour du bâtiment principal.

Le Pays Sud Toulousain, porteur du SCoT Sud Toulousain, émet un **avis favorable sans prescription** au projet de modification simplifiée n°2 de la commune de Labastide-Clermont.

Gérard ROUJAS

Président


PETR PAYS SUD TOULOUSAIN
34, avenue de Toulouse
31390 CARBONNE
Tél. : 05 61 97 30 34
www.pays-sud-toulousain.fr



PAYS SUD TOULOUSAIN
34 avenue de Toulouse
31390 CARBONNE